Ce site utilise des cookies et vous laisse le choix d'accepter ou de refuser leur utilisation. ✓ OK, tout accepter En savoir plus

Les actions de prévention

Avant votre départ, pensez à effectuer les dépistages recommandés selon votre âge et utilisez les bons reçus pour :

> le dépistage des cancers du col de l'utérus, du sein, du cancer colorectal,
> la prévention bucco-dentaire.

Faites les vaccins et les traitements préventifs recommandés et consultez votre médecin avant votre départ car une fois sur place, les actions nationales de prévention (dépistage des cancers, prévention bucco-dentaire, vaccination antigrippale...) ne s'appliquent pas.

> Néanmoins, certaines actions spécifiques listées ci-dessous ont été mises en place et sont prises en charge par la CNMSS en faveur des militaires affectés à l'étranger et des membres de leur famille autorisés à les accompagner (en droits ouverts à la CNMSS) :

Les vaccinations de votre famille

Prise en charge des vaccinations obligatoires ou fortement recommandées.

Consultez la rubrique "Vaccinations pour départ outre-mer et à l'étranger"

Les répulsifs

Prise en charge de certains produits répulsifs (cutanés et textiles)

Consultez la rubrique "Lutte antivectorielle" et la notice "Moustique quand tu nous piques"

le paludisme

Prise en charge des traitements antipaludiques à destination des membres de votre famille

Consultez la rubrique "Traitement préventif antipaludique"

VOIR AUSSI

- la notice "Militaire affecté à l'étranger"
- la rubrique "Ma santé"

Dernière mise à jour : 11/2023